



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 65279

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives de son action ministérielle quant à la protection du monde animal et singulièrement des animaux de compagnie, précisées le 4 mars 2005, au salon de l'agriculture, devant les représentants de la Société protectrice des animaux, demande à M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et à la ruralité l'état actuel de réalisation et de diffusion, à plusieurs millions d'exemplaires, du livret de responsabilisation pour faire progresser la protection animale (Animaux magazine - SPA - n° 946 - avril 2005).

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a commandé, en partenariat avec les acteurs du monde animal, une étude qualitative sur la place des animaux de compagnie dans la société française. Cette étude a fait apparaître la nécessité d'engager une campagne d'information sur les animaux de compagnie et la responsabilisation de leurs propriétaires. Elle a conduit le ministère et ses partenaires à élaborer un « Livret de responsabilisation », portant sur les droits et les devoirs inhérents à l'acquisition d'un animal, ainsi que sur les caractéristiques et les besoins de l'animal. Ce petit document d'information est destiné à sensibiliser les propriétaires, mais aussi les acquéreurs potentiels, afin d'éviter l'achat coup de coeur et de prévenir les abandons et les mauvais traitements. Cinq cent mille de ces livrets ont déjà été diffusés, et il sera très prochainement procédé à un nouveau tirage de plus de deux millions d'exemplaires qui devraient être disponibles au début du mois de septembre.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65279

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche (SE)

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4895

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6620